



# ATTON info N° 21



© Cyber@tton 2008

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration  
de la mise en valeur de l'église, le 24 juin à 22h00,  
en présence des élus communautaires

1<sup>er</sup> semestre 2008

# Le mot de Monsieur le Maire



Au lendemain du renouvellement des membres du conseil municipal, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous avez témoigné à toutes les personnes présentes sur ma liste. Les élus reconduits auront à cœur de mener à bien les projets qu'ils ont initiés antérieurement et tous, nouveaux et anciens, de se montrer disponibles pour mettre en œuvre le programme électoral.

Etre maire d'une commune où existe une zone industrielle, c'est aussi être confronté aux difficultés de ceux qui sont le plus en marge du marché du travail, notamment les jeunes. La réussite de la zone d'ATTON, c'est une bouffée d'oxygène pour le bassin mussipontain.

Au titre des bonnes nouvelles, vous découvrirez dans les pages consacrées à la partie financière que notre cité a maintenu ses taux, réduit son endettement et surtout amené à bien ses projets d'investissements.

S'il ne faut espérer aucune révolution majeure, tout porte à croire que ce nouveau mandat qui s'annonce sera positif pour notre village.

De tout cœur, je vous souhaite le meilleur pour les mois à venir.

Chaleureusement,

Le Maire d 'ATTON,  
Vice-président de la Communauté de Communes,

Gérard LIGER



## Photo du conseil municipal

De gauche à droite, au 1<sup>er</sup> rang : Patricia Grosgeorge, Patrick Mahaut, Hélène Guerzoni, Gérard Liger, Edith Marchal et Pierre Morin.

Au 2<sup>e</sup> rang : Thierry Rouyer, Denis Jacquemin, Sandro Fabri, Martine Benoît et Denis Schmitt.

Au 3<sup>e</sup> rang : Lucien Fèvre, Dominique Lemaire, Christian Lejeau et Nicolas Penel.



## Exercice incendie sur la zone industrielle



19/04/2008

Samedi matin, M. Hollander, directeur d'ALSIF, société de la division d'Arvato Services France, observait avec intérêt l'exercice incendie qui se déroulait sur le site de son entreprise.

Le colonel Modéré ayant déclenché l'alarme à 9h, huit centres d'intervention ont envoyé leurs véhicules qui arrivèrent rapidement, 18 au total, dont un PC et une grande échelle, 70 sapeurs s'activèrent à mettre les lances en service et à prendre place à leurs postes.

Plusieurs fois par an, les écoles cyclo VTT de Meurthe-et-Moselle organisent à tour de rôle des rencontres amicales. Ces réunions permettent aux jeunes de se familiariser avec la lecture des cartes, l'orientation, la découverte et la connaissance du milieu. Mercredi après-midi, le Cyclo Tourisme Mussipontain (CTM) Organisateur, ayant décentralisé le rassemblement, la commune l'a accueilli dans la cour de l'école. Pas moins de 90 cyclotouristes, jeunes et adultes représentaient outre le CTM, les écoles de Toul, Blénod-les-PAM, Dieulouard et l'ASPTT Nancy-Champigneulles.

## Le village accueille les écoles cyclo



13/02/2008

www.atton.fr  
suite des articles



## Initiation à la Taekwondo

29/04/2008

Page 14

Mardi soir, dans le cadre du PEL du Valmon-Atton-Froidmont, la nouvelle activité de Familles Rurales avait attiré cinq jeunes du village à la salle Emile-Gallé. Pour cette première de deux séances d'essai, Eric, l'animateur, indisponible était remplacé par deux professeurs de hip-hop de Pompey, Anthony Morand et Nicolas.

Cette activité aura lieu tous les mercredis de 20 h 30 à 21 h 30 à la salle Emile-Gallé. Le tarif sera de 20 € les 10 séances, plus carte d'Adhésion Familles Rurales 2008.

Si samedi soir le loto du FC Atton n'a pas fait le plein de la salle Emile-Gallé comme la fois précédente, l'affluence néanmoins correcte a permis de maintenir une chaude ambiance.

Les amateurs de quines intéressés par des nombreux lots de valeur viennent tenter leur chance en famille.

Les enfants étant tout aussi passionnés et attentifs que les adultes et pour les plus jeunes c'est un excellent exercice pour trouver rapidement les numéros.

## Une famille chanceuse



26/04/2008

www.atton.fr  
suite des articles

Page 2 : Le mot du maire  
Pages 4 à 11 : Délibérations du conseil municipal.

Pages 12 à 17 :

Familles Rurales Atton

- Tennis de table
- Gym
- Petite enfance
- Cyber@tton
- Club la joie de vivre

Page 18 : Comité des fêtes et CCAS

Page 19 : Vie pratique

Page 20 à 21 : FCAtton

Page 22 : Assainissement

Page 23 : Plate forme en pleine forme.

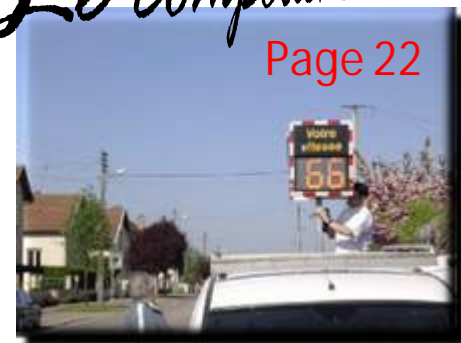
Page 9 : L'hommage aux anciens d'Algérie

Page 17 : Les marcheurs du cœur

Page 18 : Nouveaux conteneurs, le prix oscar de l'élégance pour Caroline, les nuisances sonores, vœux et

## Le comportement suicidaire

Page 22



## de certains automobilistes

Page 17



26/04/2008

## Les marcheurs du cœur

Avec la décentralisation à Atton et grâce au partenariat avec l'association Familles Rurales de la commune, le parcours du cœur a trouvé un second souffle, à la grande satisfaction de Gilbert Wenzel, organisateur et président du club «Cœur et santé».

Contribution des communes de résidence aux frais de scolarisation des enfants fréquentant une école privée

L'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales étend aux écoles privées sous contrat d'association l'obligation de participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans une autre commune, obligation qui ne concernait jusqu'à présent que les écoles publiques.

Après avoir pris connaissance de la circulaire d'application de cet article, le Conseil Municipal considère que ce texte contient des dispositions qui auront de lourdes conséquences telles :

- ∅ l'obligation de financement imposée aux communes de résidence,
- ∅ l'accroissement considérable des coûts de scolarisation pour les communes,
- ∅ des risques de tensions entre l'enseignement public et les écoles privées.

Le Conseil Municipal constate qu'à situation identique la scolarisation hors de la commune de résidence, la participation financière de la commune est rendue obligatoire pour chaque élève fréquentant une école privée sans que le maire ait la moindre possibilité de donner son avis.

Il estime qu'une distorsion est ainsi créée à l'égard des élèves de l'enseignement public pour lesquels, hormis l'absence de places et les cas de dérogations (obligations professionnelles des parents, fratrie dans une autre commune, raisons médicales), la participation financière de la commune est, en toute logique, facultative et soumise à l'autorisation du maire.

Le Conseil Municipal ne peut accepter de perdre la maîtrise de l'organisation scolaire locale en étant dépossédé de toute autorisation à donner pour les écoles privées. Il redoute que la disparité de traitement instaurée entre l'enseignement public et le privé ravive les tensions autour de la question scolaire et que les écoles privées exercent une concurrence déloyale de nature à menacer voire à réduire à néant les efforts engagés par les élus pour maintenir et promouvoir le service public d'éducation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

dénonce l'article 89 de la loi d'août 2004 et sa circulaire

d'application,

- ∅ demande l'abrogation afin que disparaisse le privilège sans précédent consenti aux écoles privées,
- ∅ décide de suspendre dans l'immédiat la mise en œuvre de la circulaire d'août 2007.

Adopté à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme de Loisy

La commune de Loisy a arrêté un projet de plan local d'urbanisme. Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, un dossier nous a été transmis afin de donner notre avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ donne un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme de la commune de Loisy.

Adopté à l'unanimité.

Maintien de l'activité cinématographique  
compétence communautaire

Dans le cadre de sa compétence « Culture et Communication » et pour permettre le maintien de l'activité cinématographique sur le territoire communautaire, il est nécessaire de définir un nouvel intérêt communautaire.

C'est ainsi qu'il est ajouté au groupe de compétence « Culture et Communication » les termes suivants : concourir à la pérennisation des cinémas par la « participation financière destinée à maintenir l'activité cinématographique calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les établissements cinématographiques » et moyennant une contrepartie pour la communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ émet un avis favorable quant à cette nouvelle compétence communautaire.

Adopté à l'unanimité.

Convention d'assistance sur les projets  
d'extensions urbaines ADEVAL

Le PLU d'Atton a déterminé différents enjeux. Sur le village, l'objectif est de développer de nouvelles extensions sur deux secteurs, tout d'abord sur la route de Loisy (secteur entre l'entrée de village et la rue de Scarpone) et sur la route de Morville. Par ailleurs, sur un secteur en contrebas du village, l'inscription d'une

plate-forme sportive, point d'articulation entre le secteur naturel de la Morte et le village est à rechercher. La mise en œuvre de ces deux objectifs fait l'objet d'une mission d'assistance de la commune par l'Adeval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ accepte la convention d'assistance de la commune par l'ADEVAL pour un montant de 10 000 € HT,
- ∅ autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- ∅ prévoit les crédits au BP 2008.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 11 février 2008

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100% du plafond de 0,035 €/ mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Adopté à l'unanimité.

Achat matériel informatique,  
subvention dotation de solidarité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de matériel informatique pour le centre informatique Cyber@tton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ accepte l'achat de matériel informatique pour un montant estimé à 2 182,68 € HT,

- ∅ prévoit les crédits au BP 2008,
- ∅ confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- ∅ sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité 2008,
- ∅ s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- ∅ s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Approbation de la modification n°2  
du plan local d'urbanisme

- ∅ vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R123-19,
- ∅ vu la délibération du Conseil Municipal d'ATTON en date du 06 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- ∅ vu l'arrêté municipal en date du 03 octobre 2007 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à enquête publique,
- ∅ vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

- ∅ considérant que la modification n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ∅ décide d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,

le Conseil Municipal dit que :

- ∅ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné : « L'Est Républicain »,
- ∅ la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- ∅ la modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Atton.

La présente délibération sera exécutoire :

- ∅ dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter,
- ∅ après accomplissement des mesures de publicité.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 14 mars 2008

## Election du maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

M. Gérard LIGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Adopté à l'unanimité.

## Détermination du nombre d'adjoints

Ø vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2,  
Ø considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Ø décide la création de trois postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité.

## Election des adjoints

Patrick MAHAUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

Lucien FEVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint.

Denis JACQUEMIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

Adopté à l'unanimité.

## Désignation des délégués

**auprès de la Communauté de Communes du pays de Pont-à-Mousson :**

**titulaires : Gérard LIGER et Patrick MAHAUT  
suppléants : Denis JACQUEMIN et Sandro FABRI**

**auprès du RPI du VAL :**

**titulaires : Patrick MAHAUT et Edith MARCHAL  
suppléants : Martine BENOIT et Nicolas PENEL**

## **auprès du syndicat des eaux d'ATTON :**

*titulaires : Denis SCHMITT, Dominique LEMAIRE et Nicolas PENEL*

*suppléants : Lucien FEVRE, Hélène GUERZONI et Martine BENOIT*

*auprès de l'ADEVAL :*

*titulaire : Gérard LIGER*

*suppléant : Patrick MAHAUT*

*auprès du syndicat mixte déchetteries :*

*titulaire : Denis JACQUEMIN*

*suppléant : Sandro FABRI*

*auprès du syndicat intercommunal d'électrification du secteur de Pont-à-Mousson :*

*titulaires : Lucien FEVRE et Thierry ROUYER*

*suppléants : Christian LEJEAU et Dominique LEMAIRE*

*auprès du syndicat 1<sup>er</sup> cycle :*

*titulaire : Patrick MAHAUT*

*suppléant : Edith MARCHAL*

## Désignation des membres

### **de la commission appel d'offres :**

**titulaires : Gérard LIGER, Lucien FEVRE et Christian LEJEAU**

**suppléants : Pierre MORIN, Denis SCHMITT et Dominique LEMAIRE**

### **du comité des fêtes :**

**Gérard LIGER, Denis JACQUEMIN, Thierry ROUYER, Edith MARCHAL, Patrick MAHAUT, Pierre MORIN et Christian LEJEAU**

### **du CCAS :**

**Gérard LIGER, Denis JACQUEMIN, Hélène GUERZONI, Nicolas PENEL, Edith MARCHAL, Christian LEJEAU et Martine BENOIT**

### **de la commission finances :**

**Gérard LIGER, Patrick MAHAUT, Hélène GUERZONI, Dominique LEMAIRE, Patricia GROSSEGEORGE et Pierre MORIN**

### **de la commission travaux :**

Gérard LIGER, Patrick MAHAUT, Lucien FEVRE,  
Dominique LEMAIRE, Hélène GUERZONI, Christian  
LEJEAU, Denis SCHMITT et Thierry ROUYER

de la commission environnement :

Gérard LIGER, Patrick MAHAUT, Lucien FEVRE,  
Patricia GROSGEORGE, Nicolas PENEL, Thierry  
ROUYER, Denis SCHMITT, Christian LEJEAU, Pierre  
MORIN et Dominique LEMAIRE

Séance du 27 mars 2008

### Affectation au 1068 BP commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Ø constate un excédent de fonctionnement 2007 de 81 270,92 €,
- Ø décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

#### Taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2008 :

- Ø Taxe d'habitation : 6,67 %
- Ø Taxe foncière (bâti) : 8,38 %
- Ø Taxe foncière (non bâti) : 17,57 %
- Ø Taxe professionnelle : néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de 129 694 €.

Adopté à l'unanimité.

(Voir le graphique page 11)

#### Compte administratif 2007

### commune et assainissement :

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif, qui se présente comme suit, pour l'année 2007 :

#### COMMUNE

- Ø Résultat reporté : 38 523,08 €
- Ø Dépenses totales : 446 810,98 €
- Ø Recettes totales : 517 069,03 €
- Ø Excédent global de clôture : 35 418,84 €

#### ASSAINISSEMENT

- Ø Résultat reporté : 78 099,83 €
- Ø Dépenses totales : 269 979,89 €
- Ø Recettes totales : 404 371,09 €

Ø Excédent global de clôture : 56 291,37 €  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Ø approuve le compte administratif 2007

Adopté à l'unanimité.

#### Subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2008 :

- Ø C.C.A.S. : 1 000 €
- Ø F.C. ATTON : 1 600 €
- Ø Comité des fêtes : 7 000 €
- Ø A.F.R. : 5 000 €
- Ø Club des anciens : 800 €
- Ø Cyber@tton : 600 €
- Ø Assainissement : 20 000 €

Adopté à l'unanimité.

#### Subventions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- Ø de prévoir au budget les subventions et cotisations suivantes :

- Ø Syndicat du 1<sup>er</sup> cycle : 705 €
- Ø R.P.I. du VAL : 76 000 €
- Ø CIPD : 634 €
- Ø Association des maires : 413 €
- Ø Familles rurales fédération : 5 064 €
- Ø Mission locale pour l'emploi : 999 €
- Ø ALG don d'organe : 50 €
- Ø ADPM : 153 €
- Ø Croix rouge : 80 €
- Ø Solidarités nationales et internationales : 150 €

Adopté à l'unanimité.

#### TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur le Maire :

- Ø 31 % de l'indice 1015, soit 1 159,79 € brut

Messieurs les 3 adjoints :

- Ø 8,25 % de l'indice 1015, soit 308,65 € brut chacun

Adopté à l'unanimité.

#### Affectation du résultat 2007 assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Ø constate un excédent d'exploitation 2007  
Ø de 19 822 €,  
Ø décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté,  
Ø constate un excédent d'investissement 2007 de 36 469,37 €,  
Ø décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité.

Délégations diverses à Monsieur le Maire

M. le Maire expose que les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal décide de donner au maire délégation pour :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2. procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4. passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

5. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

6. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

7. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

8. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

9. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 20 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Réfection intérieure de l'Eglise  
Subvention conseil général

M. le Maire propose une réfection intérieure de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Ø accepte la réfection de l'intérieur de l'Eglise pour un montant évalué à 34 801,80 € HT,  
Ø prévoit les crédits au BP 2009,  
Ø confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,  
Ø sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation d'équipement,  
Ø s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,  
Ø s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Réfection intérieure de l'Eglise  
Subvention réserve parlementaire

M. le Maire propose une réfection intérieure de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Ø accepte la réfection de l'intérieur de l'Eglise pour un montant estimé à 34 801,80 € HT,  
Ø prévoit les crédits au BP 2009,  
Ø confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,  
Ø sollicite une subvention auprès de la Réserve Parlementaire.

Adopté à l'unanimité.

Convention du service de remplacement  
avec le centre de gestion 54

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour pallier les absences imprévues du personnel, il est possible de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Il donne donc lecture de la convention à intervenir pour pouvoir bénéficier de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle pour la mise à disposition du personnel de son service de remplacement,
- autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque année.

Adopté à l'unanimité.

### Affectation du résultat 2007 CCAS

La Commission Administrative du CCAS d'Atton, après en avoir délibéré :

- constate un excédent d'exploitation 2007 de 1 582,22 €,
- décide de reporter ce résultat en section d'exploitation en réduction des charges de l'exercice 2008, au compte 002 Excédent antérieur reporté.

Adopté à l'unanimité.

### Budget primitif 2008

Le Président présente à la Commission Administrative du CCAS d'Atton le projet de budget primitif 2008 qui se résume comme suit :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €
- Dépenses d'exploitation : 2 933 €
- Recettes d'exploitation : 2 933 €

Adopté à l'unanimité.

### Récapitulatif des manifestations du second semestre 2008

Samedi 7 juin : Assemblée Générale du Football Club

Dimanche 8 juin: Challenge Saint-Martin - Football Club

Dimanche 15 juin: Challenge René Voigny — Football Club

Samedi 21 juin : Fête de la Musique et repas de village — Municipalité et Associations

Mardi 24 juin : Inauguration de l'illumination de l'Eglise — Municipalité

Samedi 28 juin : Concert de jazz gratuit — Familles Rurales

Fin juin : Concours des maisons fleuries (1<sup>er</sup> passage) — Municipalité

Dimanche 29 juin : Concours de pétanque — Football Club

Lundi 7 juillet : début du Centre de loisirs — Familles Rurales

Dimanche 13 juillet : Concours de pétanque — Football Club

Lundi 14 juillet : Méchoui — Football Club

Vendredi 25 juillet : fin du Centre de loisirs — Familles Rurales

Dimanche-3-août: Concours de pétanque — Football Club

Dimanche 24 août: Challenge Damien Boffin — Football Club

Dimanche 31 août: Fête patronale — Brocante — Municipalité et Associations

Fin Août : Concours des maisons fleuries (2<sup>ème</sup> passage) — Municipalité

Vendredi 15 août : Concours de pétanque — Football Club

Samedi 27 septembre : Loto — Comité des Fêtes

Samedi 25 octobre : Défilé d'Halloween — Familles Rurales

Mardi 11 novembre : Commémoration au Monument aux Morts de l'Armistice 1918 — Municipalité

Dimanche 16 novembre : Repas des Anciens — Comité des Fêtes

Lundi 24 novembre : Assemblée Générale de Familles Rurales

Dimanche 30 novembre : Spectacle de la Saint-Nicolas — Comité des Fêtes

Samedi 6 décembre : Concours de pétanque — Football Club

Mercredi 31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre — Football Club

Mercredi après-midi, une cinquantaine de personnes étaient réunies devant le monument aux morts pour célébrer la fin de la guerre d'Algérie. La cérémonie orchestrée par Patrick Mahaut, premier adjoint, s'est déroulée en présence de Noël Guérard, conseiller général, d'un porte-drapeau et de membres de la FNACA de PAM et d'anciens

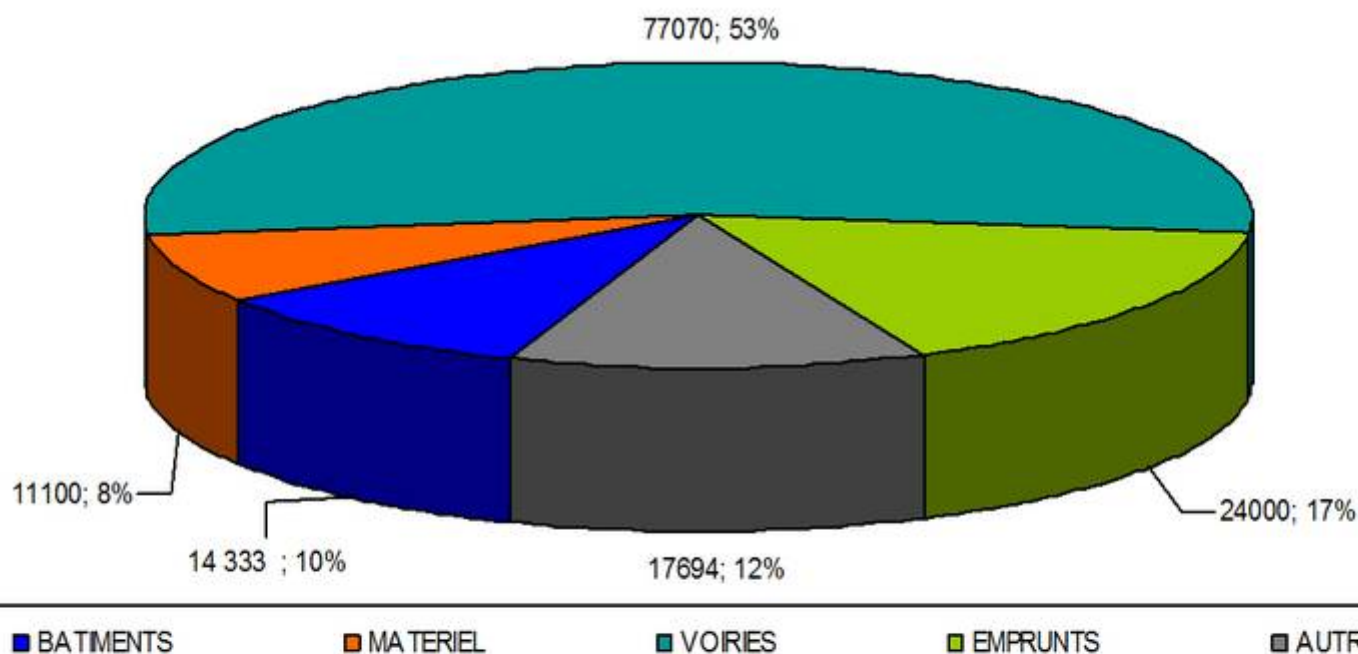


combattants de la commune.

Après dépôt de gerbe par les officiels et la minute de recueillement, Gérard Liger, maire prononça une courte allocution : «Il y a deux jours, la France faisait des obsèques aux Invalides au dernier poilu de 14-18. En ce jour anniversaire de la fin du conflit en Algérie, rendons hommage à ces milliers d'êtres, nos aînés qui sont morts pour sauvegarder leur patrie... Souvenons-nous avec émotion de nos camarades morts ou meurtris par des années de conflit. Pour eux, en souvenir de ce qu'ils ont connu, nous devons nous battre pour conserver la commémoration de cette guerre, le 19 mars, date officielle des accords mettant fin au conflit algérien».



## Budget prévisionnel 2008 - Investissements Dépenses - 144 197 €



**Bâtiments :** Tableau électrique salle polyvalente, motorisation cloches de l'église, divers.

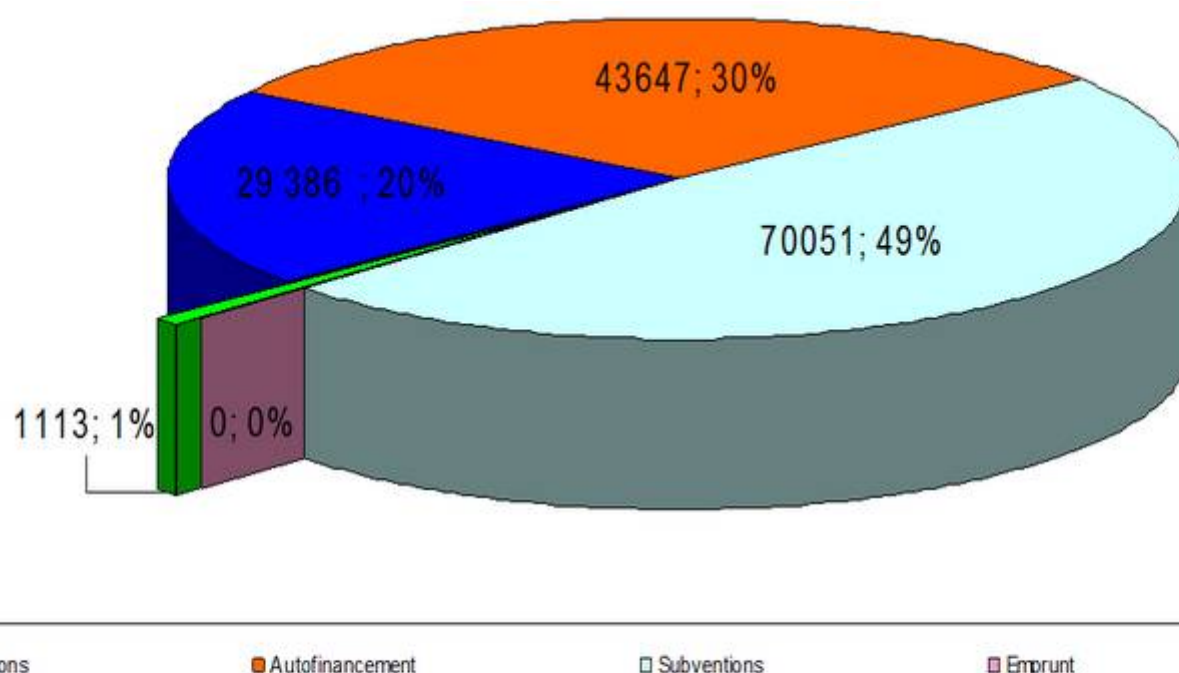
**Matériel :** Informatique, panneau indicateur de vitesse, tondeuse, matériel salle polyvalente.

**Voiries :** Pose de 2 bornes d'incendie, trottoirs rue de du château d'eau et de P.A.M, divers.

**Emprunts :** Remboursement du capital.

**Autres :** Amortissements, dépenses imprévues, ingénierie.

## Budget prévisionnel 2008 - Investissements Recettes - 144 197 €



**Dotations :** FCTVA et TLE

**Autofinancement :** Excédent N-1

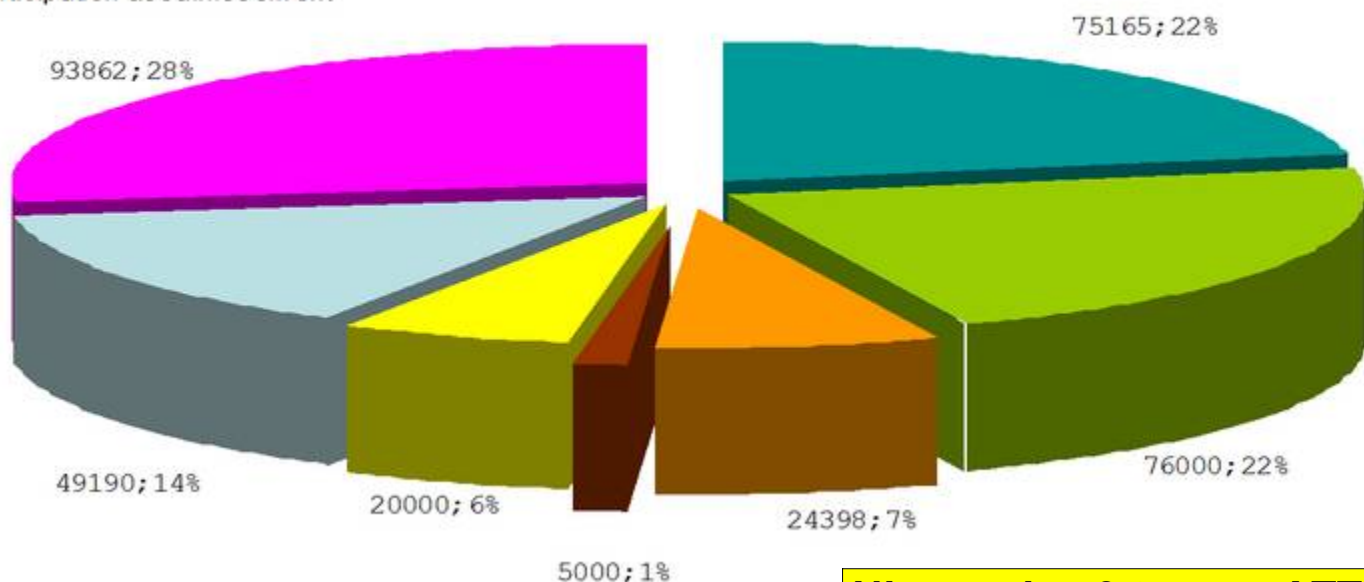
**Subventions :** Etat, Région, Département

**Emprunt :** Aucun cette année

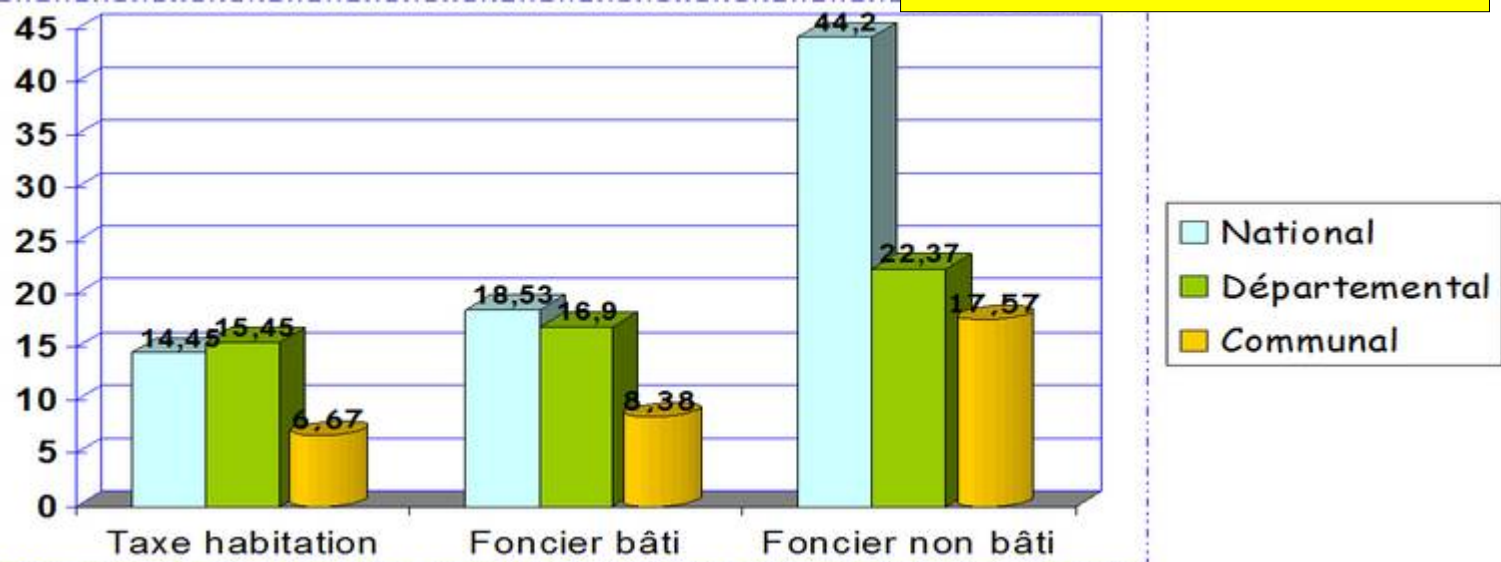
**Divers :** Amortissements

# Budget prévisionnel 2008 - FONCTIONNEMENT DEPENSES - 343 615 €

- Achats : eau, gaz, élec...  
■ Ecole : RPI du VAL  
■ Participation assainissement
- Services extérieurs et taxes  
■ Subventions  
■ Interets des emprunts
- Charges de personnel et indemnités  
■ Interets des emprunts



## Niveau des 3 taxes - ATTON

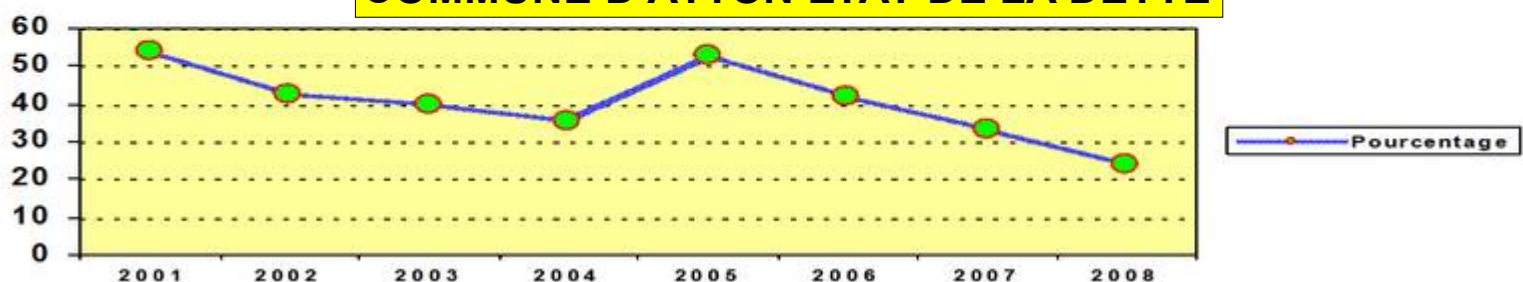


Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.  
 La taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes du pays de Pont à Mousson  
**Revenu 2008 des 3 taxes en valeur absolue : 129 694 €**

- taxe d'habitation : 39 333 €
- taxe foncière (bâti) : 84 387 €
- taxe foncière (non bâti) : 5 974 €

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montant de la dette en capital	131 318.60	129 126.63	114 649.02	98 491.54	157 366.84	134 443.63	111 995.64	90 204.96
Total des recettes de fonctionnement de l'année	242 547.95	303 448.36	286 529.01	278 000.00	298 841.00	320 465.00	337 660.00	373 843.00
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	<b>54.14 %</b>	42.55 %	40.01 %	35.43 %	52.66 %	41.95 %	33.17 %	<b>24.13 %</b>

## COMMUNE D'ATTON ETAT DE LA DETTE



L'A.F.R. ATTON, c'est VOTRE ASSOCIATION "FAMILLES RURALES" LOCALE AVEC, POUR VOCATION PRINCIPALE LA MISE EN PLACE ET L'ANIMATION D'ACTIVITES DE LOISIRS POUR TOUTE LA FAMILLE EN DIRECTION DES PLUS JEUNES JUSQU'AUX PLUS AGES

Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture et d'accueil à tous, notamment en intégrant toutes les générations.

Faisant appel à la participation, à la solidarité et à la responsabilité des habitants, l'association entend promouvoir un environnement qui leur soit favorable et contribuer à l'animation et au développement local.

L'association assure la liberté d'opinion, le respect des droits de la défense des adhérents et s'interdit toute discrimination illégale.

Le but essentiel de l'association est de grouper les familles vivant en milieu rural et d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

L'association se donne comme finalité la promotion des personnes, des familles et du milieu rural et suburbain.

L'association "Familles Rurales" d'ATTON est l'une des 3 000 associations locales qui regroupent 180 000 familles adhérentes, en France, à la FEDERATION NATIONALE "Familles Rurales" (moyenne 60 familles par association).

Plus localement "Familles Rurales" association d'ATTON est l'une des 76 associations locales de la FEDERATION DEPARTEMENTALE de MEURTHE-ET-MOSELLE qui regroupent 5 500 familles adhérentes (moyenne 72,4 familles par association).

Depuis 2005, l'AFR ATTON a le plaisir de comptabiliser chaque année plus de 100 familles adhérentes intéressées par les activités hebdomadaires ou ponctuelles qui sont mises en place à ATTON et principalement animées par des bénévoles. 2008 s'inscrit dans la bonne continuité !

Lors de l'Assemblée Générale de novembre 2007, les adhérents ont renouvelé les mandats de la quasi totalité des membres du Conseil d'Administration qui, à leur tour, le 18 janvier 2008, ont élu leur nouveau président et les membres du bureau.

Voici la composition de l'actuel Conseil d'Administration de l'AFR ATTON :

## Le Bureau :



Ø **Président** : Patrick PAWLAK  
 Ø **Secrétaire** : Nadine MOTTON  
 Ø **Trésorière** : Michèle FAUCHER  
 Ø **Vice-président** : Jean-Christophe LANNO  
 Ø **Secrétaire adjointe** : Christine CIUFFREDA  
 Ø **Trésorière adjointe** : Edith MARCHAL

Ø les membres : Jérôme BARBELIN, Georges BENOIT, Olivier GUEDRA, Chantal LEJEAU, Pierrette MORIN, Myriam PETITJEAN, Thierry ROUYER, par ailleurs déjà adhérent de l'AFR ATTON, est intégré au Conseil d'Administration au titre de président du Comité des Fêtes, conseiller municipal d'ATTON.

Le Conseil d'Administration se réunissant en moyenne 5 à 6 fois par an pour définir et structurer les animations et les projets de l'année c'est, bien sûr, auprès de ses membres que tout un chacun peut communiquer ses idées et suggestions de structurer de nouvelles activités, voire intégrer l'équipe pour, encore plus, valoriser l'attrait de l'association auprès de ses adhérents.

Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, adhérer pour un premier contact, laissez vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone à l'adresse mail suivante : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr).

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place, auprès des animateurs, aux horaires de fonctionnement, à savoir :

Ø Le tennis de table pour ados et adultes : les lundis

de 20h30 à 22h30

ØLe maintien en forme : les mardis et les jeudis de 20h30 à 22h00

ØLes cours de musique : les mardis à partir de 17h30

ØLe Club de la Joie de Vivre : les jeudis de 14h00 à 18h00 pour les aînés et retraités

ØLe club informatique « Cyberatton » : ouvert tous les soirs de 20h30 à 22h00 et les lundis de 14h00 à 17h00

pendant les vacances scolaires d'été :

ØL'accueil de loisirs pour les enfants : centre en juillet et aussi

ØLes manifestations ponctuelles : théâtre, parcours du Cœur, concert gratuit, brocante, halloween, etc....

ØEt dernièrement la TECKTONIK : les mercredis de 20h30 à 21h30

C'est le domaine pratiquement exclusif de la gent féminine, pas seulement soucieuse de sa ligne et de sa



### **COUT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION D'ATTON**

20 € par FAMILLE et par AN

15 € pour PERSONNE AGEE SEULE, VEUVE ou VEUF et par AN

ØChaque carte délivrée est assortie d'un avoir fiscal (66 % du coût de la carte en 2008)

ØLa période de validité de la carte annuelle court de Septembre-Octobre jusqu'à fin Novembre de l'année suivante, à la date de l'Assemblée Générale de l'association.

POUR PRATIQUER :



### **LE TENNIS DE TABLE**

Rejoignez un groupe de 8 à 10 passionnés, âgés de 16 à 72 ans, qui dispose de 6 tables et du matériel de jeu. Ils forment un joyeux groupe homogène d'un bon niveau qui en "simples" et en "doubles" relèvent chaque semaine le défi de pousser les meilleurs dans leur dernier retranchement. Activité purement de loisirs féminins et masculins.

### **LA GYM DE MAINTIEN EN FORME**

silhouette mais surtout de cultiver sa forme physique et mentale. Depuis septembre 2007, la section a enregistré 42 adhésions. Chaque séance, dirigée à nouveau par Emeline GEOFFROY diplômée d'Etat des métiers de la forme, est assidûment suivie par une vingtaine de passionnées qui, selon leur activité de prédilection, s'adonnent, le mardi à un travail foncier de renforcement musculaire, et le jeudi à la coordination du geste et des déplacements virevoltants sur le step.

Chaque séance d'une durée de 1h30 s'articule sur une mise en train progressive d'échauffement, des exercices spécifiques de musculation ou évolutions sur un rythme soutenu et un retour au calme à base d'étirements et relaxation.

### **L'ECOLE DE GUITARE**



L'école de musique et théâtre du Carrefour des Jeunes du Grand Valmon, basée à LANDREMONT, permet à nos adeptes de la guitare de fréquenter, à ATTON, les cours individuels ou en duos dispensés chaque mardi de 17h30 à 21h00 par Alain GREINER, professeur, intermittent du spectacle.

Par tranches de 30 minutes individuelles, ces cours

sont suivis très régulièrement par des élèves, de débutant à confirmé, âgés de 7 à 50 ans au nombre de 9 cette année.

L'AFRATTON est le relai local de l'école de musique et théâtre du Carrefour des Jeunes du Grand Valmon.

### Club "La Joie de vivre"



Dégustation de la galette avec M. le Maire et son épouse, Mrs Benoît Georges, Morin Pierre.

Sortie publicitaire vendredi 25 janvier à Gérardmer, tous les participants ont reçu gratuitement un jambon. Il est prévu ultérieurement une sortie restaurant. Les membres du club "La joie de vivre" ont une pensée pour les deux personnes qui nous ont quitté ce mois-ci. M<sup>elle</sup> Ginette Mmaurice décédée le 8 mai 2008 M<sup>r</sup> Pierre Etienne décédé le 27 mai 2008

Quatre reines d'un jour chez les Anciens

Jeudi après midi, comme tous les ans, les anciens du club la Joie de Vivre fêtaient les rois, en présence de Gérard Liger, maire, de son épouse et de Georges Benoît, président honoraire de Familles Rurales représentant Patrick Pawlak le nouveau président récemment élu. Chacun leva son verre à l'amitié et attaqua sa part de galette. Le sort désigna quatre reines éphémères dont Mylène Guerzoni, présidente du club.

### TECKTONIK

Mardi soir, dans le cadre du PEL du Valmon-Atton-Froidmont, la nouvelle activité de Familles Rurales avait attiré cinq jeunes du village à la salle Emile-Gallé. Pour cette première de deux séances d'essai, Eric, l'animateur, indisponible était remplacé par deux professeurs de hip-hop de Pompey, Anthony Morand et Nicolas.

Après quelques exercices d'échauffement, dont une



séance de brouettes, les jeunes amateurs furent vite mis dans le bain. Faire les mouvements de base, les



enchaîner rapidement en respectant la cadence ne fut pas facile au début pour les jeunes adeptes, mais ils assimilèrent rapidement.

### A L'APPROCHE DES VACANCES SCOLAIRES D'ETE LA MISE EN PLACE D'UN "ACCUEIL DE LOISIRS"

(Anciennement Ruche, CLSH, Centre de Loisirs) S'ORGANISE !

Agréé JEUNESSE et SPORT – Accueil de Loisirs N° 054 0173 CL 000 107

IL AURA LIEU DU 7 AU 25 JUILLET A ATTON Dans les locaux de la Salle Polyvalente Emile GALLE et du Périscolaire de l'école maternelle d'ATTON.

Formée à temps plein de Syndie et Christine, complétée partiellement de Emmanuelle et Aïcha, l'équipe d'encadrement souhaite se renforcer d'un(e) ou deux animateurs (trices) BAF A ou STAGIAIRE pour ces 3 semaines d'activités organisées à l'intention d'enfants âgés de 3 ans ½ à 12 ans.

### LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Matin de 9h00 à 12h00  
Après-midi de 14h00 à 17h00 avec goûter

Possibilités d'accueil tarifé à la ½ heure

Ø le matin à partir de 8h00  
Ø le soir jusqu'à 18h00

Aménagement d'un temps calme au quotidien pour la sieste des tout-petits

Possibilité de repas sur place  
Soit à la semaine, soit à la journée

#### TARIFS A LA SEMAINE

#### SEMAINE DU 7 AU 11 JUILLET

sans repas : 55 € 5 jours, avec repas : 80 €

#### SEMAINE DU 15 AU 18 JUILLET

sans repas : 44 € 4 jours, avec repas : 64 €

#### SEMAINE DU 21 AU 25 JUILLET

sans repas : 55 € 5 jours, avec repas : 80 €

**PARTICIPATIONS CAF IMMEDIATEMENT DEDUCTIBLES**

REPAS A LA JOURNEE : 5 €

SONT DEJA INSCRITS

1<sup>ère</sup> semaine : 25 enfants dont 5 enfants - 6 ans (20 enfants prennent les repas)

2<sup>ème</sup> semaine : 19 enfants dont 3 enfants - 6 ans (15 enfants prennent les repas)

3<sup>ème</sup> semaine : 30 enfants dont 15 enfants - 6 ans (25 enfants prennent les repas)

**La liste d'inscriptions demeure toujours ouverte, se renseigner :**

Ø à l'accueil du périscolaire du RPI du VAL  
Ø en mairie d'ATTON  
Ø chez Georges BENOIT – 19 rue de Nomeny à ATTON.

ET LES SORTIES SONT PROGRAMMEES POUR :

Ø Les 3 mardis : piscine de 11h à 12h à PAM en bus  
Ø Le vendredi 11 juillet : Inter-centres à BRULEY – Journée pique-nique  
Ø Le vendredi 18 juillet : Labyrinthe à SEICHEPREY – Journée pique-nique  
Ø Le vendredi 25 juillet : FRAISPERTUIS – Journée pique-nique

UNE REUNION CONTACT ORGANISATEURS-ANIMATEURS-PARENTS EST PREVUE ETRE ORGANISER DANS LES 15 JOURS PRECEDENT L'OUVERTURE

# Départ de Georges



Lors de l'AG du 26 novembre 2007, Georges BENOIT, président depuis le 30 mars 1998, a souhaité se retirer. Bien sûr, il reste membre du Conseil d'Administration de l'association.

Ses (presque) 10 ans de mandature ont représenté comme organisation plus de :



Ø 10 années de maintien en forme, de tennis de table, de cours de musique et de centres de loisirs  
Ø 9 repas de la Saint-Valentin  
Ø 8 soirées « théâtre »  
Ø 7 défilés d'halloween  
Ø 6 brocantes.

L'association souhaite dire un GRAND MERCI à Georges pour son dévouement, son dynamisme, sa gentillesse et surtout sa disponibilité entière qu'il a mis au service de l'association.



# Cyber@tton, 4 ans déjà !

**Pas la peine d'attendre un quinquennat pour se permettre un petit bilan...**

La création d'un club informatique à Atton était de permettre d'occuper les jeunes Attonais. Ou plutôt, trouver un encadrement à celles et ceux qui errent une fois la nuit tombée, afin de les dissuader de faire des ... bêtises.



venu de Metz pour faire partager ses astuces informatiques, en particulier en vidéo numérique.



La vidéo numérique cette année a été dispensée par un animateur professionnel, Sandy. Un clip vidéo sur Atton est en cours de réalisation.

En récupérant l'ancien local de l'Association des Jeunes d'Atton, les premiers animateurs, en plus de l'informatique, ont tenté par de nombreux moyens d'attirer cette jeune population (coin détente, billard, TV, achat de jeux informatiques, présentation de musique assistée par ordinateur, vidéo numérique et cette année une toute nouvelle console de jeux).

La sauce n'a pas pris. Cette année encore, Cyber@tton a maintenu le même taux d'adhésions (une soixantaine), mais l'âge et l'origine géographique se sont largement étendus... au détriment des jeunes et des Attonais.

On venait, déjà, depuis le début de Flirey, de Pont à Mousson, Gorze, Champey, Nancy ou de Montauville... et tout récemment de Mousson et bientôt de Vittonville. L'amicale de Morville projetait de lancer également son club. Cyber@tton l'accueille les bras ouverts pour lui faire partager, entre autre, sa connexion ADSL et son parc informatique. Ce qui pourrait permettre aux adhérents de compter deux animateurs de plus. En cours d'année, Thibault est



Alors que vient-on chercher à Cyber@tton ? Se mettre à l'informatique, oser franchir le pas, trouver sa voie... Et une fois que c'est fait, venir chercher le pourquoi du comment ça ne veut pas le faire. Et en fonction de chacun, on y revient plusieurs fois par semaine, pour quelques séances, une année, ou même depuis le début, parce qu'il y a toujours un truc qu'on ne pige pas. Mêmes des professionnels viennent se faire aider.

Point de vue matériel, Cyber@tton tourne avec une douzaine de PC qu'il a fallu, déjà, réactualiser, pour pouvoir présenter du matériel en concordance avec



ce que l'on trouve sur le marché. A l'origine les ordinateurs étaient installés façon salle de jeux. Maintenant il a été adopté une configuration un petit peu plus scolaire, en rang face au tableau, ou plutôt face à l'écran de projection.

Apparemment, les adhérents ne font pas remonter de remarques sur le fonctionnement de Cyber@tton, si ce n'est celles des horaires, proposés principalement le soir. Les animateurs, quant à eux, s'essouffent un peu et souhaiteraient agrandir leur effectif pour pouvoir rentabiliser ce local et ce matériel (qui a une valeur tellement éphémère), ouvrir plus la journée et pourquoi pas donner un petit coup de main à la gestion devenue quelque peu compliquée...

***Nouvel avis de recherche !***

## *Les marcheurs du cœur*

Avec la décentralisation à Atton et grâce au partenariat avec l'association Familles Rurales de la commune, le parcours du cœur a trouvé un second souffle, à la grande satisfaction de Gilbert Wenzel, organisateur et président du club «Cœur et santé». Si l'an passé, la manifestation avait été une réussite avec 80 marcheurs, samedi après-midi la deuxième édition fut un succès avec 102 participants.

En attendant le départ et pour faire patienter les participants pendant les inscriptions, des bénévoles de la Croix-Rouge faisaient une démonstration de réanimation par massage cardiaque, bouche à bouche et défibrilateur automatique. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) présentait à son stand une trentaine de nichoirs, qui captivaient les enfants. La LPO tiendra une permanence dimanche à son refuge de Belleville. Partis de la cour de l'école, ( les marcheurs, hommes, femmes, enfants et chiens) se dirigèrent vers la forêt de Facq ou ils se séparèrent en 3 circuits. les plus courageux au nombre de 49 escaladant la butte de Mousson, où un ravitaillement reconstituant les attendaient.

Au retour tous partagèrent le pot de l'amitié. Familles Rurales avec 16 participants devança de 3 points le CEPA de Dieulouard et récupéra le challenge de l'association la plus représentative qu'elle avait gagné l'année précédente.



# Article du CCAS

Cette année la distribution des colis de Pâques a été un peu bouleversée car Pâques est tombée au mois de mars, juste après les élections.

Mais ce fut encore un succès puisque près de quatre vingt personnes se sont vues remettre ce présent. Nous leur donnons rendez-vous dans un an.

## Nouveaux conteneurs

Dans le cadre de l'aménagement du centre du village, la Com'com a procédé dernièrement à la pose de conteneurs fixes semi enterrés. Ceux-ci sont au nombre de trois, un de 3<sup>m3</sup> pour le verre et deux de 5<sup>m3</sup> pour les ordures ménagères. Adieu les poubelles à roulettes lourdes et bruyantes.



## Le prix Oscars de l'élégance pour Caroline

Caroline Schmitt est en première année de brevet professionnel de coiffure, spécialisation styliste visagiste et travaille au salon JSD coiffure, à Frouard. Dimanche, au salon professionnel de la coiffure à Metz-Congrès, elle participait au concours coiffure. Grâce à ses doigts de fée et à son imagination créative, cette jeune coiffeuse inspirée a obtenu le premier prix oscar de l'élégance sur modèle en réalisant sur Florie un magnifique chignon. Elle a obtenu également le 3<sup>e</sup> prix couleur avec son autre modèle Manon.

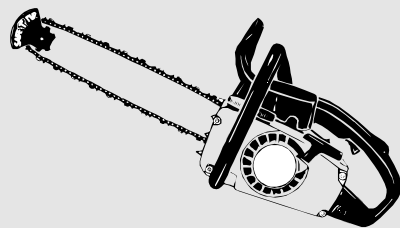
Une superbe réussite et une belle récompense pour cette jeune fille qui adore son métier et qui fait la fierté de ses parents Denis et Martine Schmitt et de ses grands-parents Henri et Marie-Thérèse Lemaire.



Un arrêté municipal contre les nuisances sonores a été pris le 7 août 1995

Voici les points essentiels de cet arrêté :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 les samedis après 12h Interdiction les dimanches et jours fériés (sauf les 14 juillet et 15 août de 10 h à 12 h).



## Vœux et diplômes

Beaucoup de monde ce dimanche matin pour la 13<sup>e</sup> édition de la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal. Gérard Liger a retracé les grands moments du mandat qui se termine en rappelant les principaux objectifs et réalisations : la zone industrielle, le PLU et l'assainissement. Il a insisté sur l'importance des associations qui ont mis en exergue des manifestations tout au long de l'année. Les remerciements ont été pour les membres du conseil municipal et les bénévoles qui se dévouent dans les différentes associations.



# VIE PRATIQUE

**Déjections animales :**  
Ramassez les déjections canines sur la voie publique et les espaces de jeu

**Tondeuses motoculture :**  
Evitez de passer les tondeuses et engins à moteurs thermiques aux heures de convivialité.  
Un arrêté départemental interdit l'usage de ces engins le dimanche après-midi.

## Vie Pratique

**Aires de jeux:**  
Les lieux publics et les aires de jeux sont ouverts à tous.  
(sauf les terrains de Foot)  
Respectez ces lieux pour leur pérennité.

**Bruit :**  
Evitez toute nuisance sonore après 22h00 et en journée respectez la quiétude de votre voisinage.

**Stationnement**  
Respectez les voies de circulation piétonnes de manière à laisser libre les accès pour les poussettes d'enfants

### Le plomb dans les bâtiments.

Le plomb est un métal utilisé depuis l'antiquité ; Très résistant à la corrosion, il a servi à la fabrication de conduites d'eau et de gaz et comme pigment de peintures, (céruse, minium).

Le saturnisme désigne l'ensemble des manifestations d'intoxication au plomb qui s'attaque principalement au système nerveux aux reins et au sang.

Le plomb peut être absorbé par inhalation de poussières ou par ingestion de peintures dégradées, en particulier chez le jeune enfant, d'autant plus que la céruse a un goût sucré. Le risque d'intoxication chez le jeune enfant est d'autant plus élevé qu'a exposition égale son

organisme absorbe dix fois plus de plomb que l'adulte.

### Constat de Risque d'Exposition au Plomb.

Le CREP est un document qui présente un repérage des revêtements (peintures et enduits) contenant du plomb et leur état de dégradation.

La recherche de canalisations en plomb n'entre pas dans le champ d'application du CREP.

Un revêtement contient du plomb dès que la concentration surfacique est supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup>.

Le CREP est réalisé par un contrôleur certifié. Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au

### Horaires d'ouverture au public des déchetteries

	HORAIRE D'ETE (1er avril au 31 octobre)	HORAIRE D'HIVER (1er novembre au 31 mars)
Du Lundi au Vendredi	10H - 12H et 14H30 - 19H30 Fermée le Mardi à PAM et le Jeudi à Dieulouard	10H - 12H et 13H - 18H Fermée le Mardi à PAM et le Jeudi à Dieulouard
Samedi	9H - 12H et 14H30 - 17H30	9H - 12H et 14H30 - 17H30
Dimanche	9H - 12H	9H - 12H

**Déchetterie de Pont-à-Mousson :**  
Route de Vandières - Tél : 03 83 82 97 95

**Déchetterie de Dieulouard :**  
Rue de Scarpone - Tél : 03 83 23 68 04



## Le bureau :

**Président :** Jean-louis Geoffroy  
**Vice-président :** Ghislain Ansemant  
**Trésorière :** Nathalie Geoffroy  
**Trésorière adjointe :** Danielle Gêrôme  
**Secrétaire :** Delphine Chery

## Les effectifs :

**Equipes seniors :** les deux équipes A et B totalisent une



quarantaine de licenciés et évoluent dans le championnat du district sud de Meurthe-et-Moselle.



**Equipes jeunes :** elles comptent 12 poussins et 4 débutants.

**Entraîneurs :** Patrick Pylarczik entraîne débutants et poussins et coach l'équipe première le dimanche après-midi. Ghislain Ansemant entraîne les équipes de seniors.

**Arbitres :** François Blaise et Etienne Medye.

## Saison 2007-2008 :



**Equipe A :** elle a assuré son maintien en remportant son dernier match 5 à 3 au CO Blénod et termine 7e du groupe A de PPD avec 19 points.

**Equipe B :** elle termine 10e du groupe E de troisième division avec 5 points.

**Equipes jeunes :** les débutants ont participé à 5 plateaux. Les poussins sur 8 matchs joués en ont remportés 7 et ont subi une seule défaite.

## Coupe de France 2009 :

Pour le 1er tour, le jeudi 8 mai, l'équipe A jouait à Belleau. A la fin des prolongations le score étant nul 2 à 2, elle fut éliminée aux Tirs Au But par 4 à 3.

## Recrutement :

Le club recherche pour la saison 2008-2009 essentiellement des débutants (âgés de 6 à 8 ans) et aussi

Manifestations passées :



Réveillon de la Saint-Sylvestre : malgré le dynamique DJ Eric Massicot, 60 personnes seulement ont participé à la soirée et si elles se sont bien amusées, le bénéfice a été nul.

**Samedi 7 juin** : assemblée générale du club.  
**Dimanche 15 juin** : le challenge René Voigny réunira 5 équipes.  
**Dimanche 29 juin** : concours de pétanque.  
**Dimanche 13 juillet** : concours de pétanque.  
**Lundi 14 juillet** : méchoui.  
**Vendredi 15 août** : concours de pétanque.  
**Dimanche 24 août** : challenge Damien Bofin.  
Samedi 30 août au lundi 1er **septembre** : concours de quilles et fête patronale.  
**Samedi 6 décembre**: loto  
**Mercredi 31 décembre** : réveillon de la Saint-Sylvestre.



**Loto du 26 avril** : les 130 joueurs présents ont pu apprécier les animateurs Jean-Louis et Olivier qui ont su maintenir l'ambiance et le suspense toute la soirée. La chance a souri pour la 2<sup>e</sup> fois à la famille Chery de Bezaumont, le père remportant le 1<sup>er</sup> lot qui avait

été gagné par le fils au loto du 1<sup>er</sup> décembre.



# Assainissement

Courant mars 2007, vous avez été destinataire d'un courrier de la commune concernant les travaux de déconnection des fosses septiques et le raccordement des filières d'assainissement aux égouts sur la voirie communale.

**Je vous rappelle que vous avez l'obligation de déconnecter et de vous raccorder sur le réseau communal au plus tard pour le 31 mars 2009.**

A la finition de vos travaux et à la mise en service de votre réseau d'assainissement, il vous appartient de prévenir le secrétariat de la mairie pour valider la fin de vos travaux.

Des vérifications des filières d'assainissement seront réalisées pour acter définitivement les prestations mises en oeuvre.

Dans le cas d'un problème technique, nous restons à votre disposition.



## Le comportement suicidaire de certains automobilistes

Relevé radar route de Loisy :

- ∅ 134 km/h le 30/04/2008 à 15h00
- ∅ 120 km/h le 01/05/2008 à 18h00
- ∅ 146 km/h le 03/05/2008 à 19h00
- ∅ 152 km/h le 24/05/2008 à 12h00

**MAI 2008**

Vitesse moyenne : 54 km/h  
Nombre de passages : 60 321



Relevé radar route de Nomeny :

- ∅ 102 km/h le 14/05/2008 à 14h00
- ∅ 117 km/h le 18/05/2008 à 16h00

**MAI 2008**

Vitesse moyenne : 47 km/h  
Nombre de passages : 97 677

# Plates-formes en pleine forme

Et de 160 ! C'est le nombre de dépôts dédiés à la distribution et la logistique implantés dans le département. Le dernier, pour les supermarchés Match, sort de terre à Atton.



Pour Gérard Liger, l'objectif de remplir la zone avec 80 % d'activité logistique, est atteint.

On l'appelait l'Arlésienne. Ou le monstre du Loch Ness. Plus personne ne s'y risquerait aujourd'hui. Envolés les soucis de Gérard Liger, le maire d'Atton. Il reste juste 2 hectares à commercialiser sur les 56 que compte la zone industrielle d'Atton. « Il fallait y croire », ajoute sobrement le maire à propos d'une zone mise en chantier il y a 40 ans et qui est enfin (presque) complète, 24 entreprises y étant installées.

La dernière en date concerne les supermarchés Match qui y implantent une plate-forme produits frais, « gérée en propre », chargée d'approvisionner les 85 magasins de l'enseigne dans le Grand Est. Sur 9.500 m<sup>2</sup> gérés en « froid ségrégué » seront réceptionnées, préparées selon les commandes, puis réexpédiées des marchandises comme les fruits et légumes, la viande

ou les laitages. 35 tournées assureront les approvisionnements quotidiens. « Un million de colis mensuels vont transiter par la centrale », explique Philippe Danckaert représentant l'enseigne.

Celle-ci a déserté des locaux près de Strasbourg pour se recentrer sur la Lorraine devenue l'épicentre des flux et du réseau de tous ses supermarchés.

« La localisation de la plate-forme dans la région proche de Pont-à-Mousson va nous permettre d'économiser 500.000 km de transport marchandises par an », l'accès autoroutier faisant le reste du choix d'Atton. Le sourire des Lorrains aussi et l'accueil réservé par le Capem, l'outil économique du conseil général, par qui ont transité les contacts initiés en 2006.

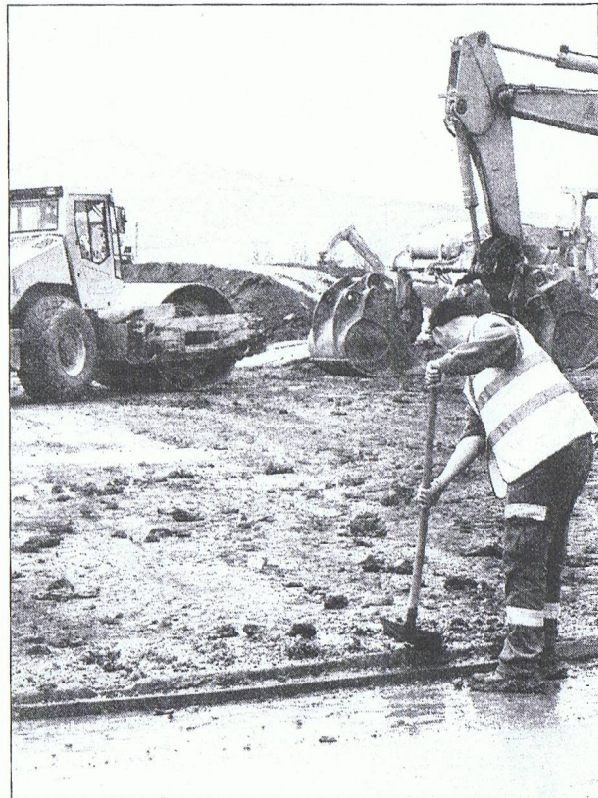
L'investissement total sur ce projet est de 8,8M € et la mise

en production du bâtiment devrait intervenir en juillet. D'ici là, la phase de recrutement concernant les 90 emplois générés par l'activité sera terminée.

## Surcoût

Sur ce volet, le conseil régional va accompagner l'entreprise. En débloquant 68.700 € suivis de 34.350 € des Assedic qui vont permettre la formation du personnel nécessaire. Pour Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine, chargée des PME-PMI et TPE au conseil régional, il s'agit de « favoriser l'accès à l'emploi de 60 demandeurs d'emplois lorrains ». Tous les acteurs locaux de l'emploi (Mission locale, ANPE, etc) vont participer au dispositif qui sera mis en place à cet effet.

Le conseil régional participe également au surcoût entraîné par la pollution des sols du site, générée par des gra-



12 ha sont en terrassement, avec vue sur la butte de Mousson.

vats de construction. 60.000 € y seront affectés, le département mettant 40.000 € sur une somme totale estimée à 150.000 €.

L'implantation Match est la cerise sur le gâteau qui conforte le maire d'Atton dans ses convictions. « L'objectif était d'en faire une zone logistique qui représente 80 % des activités au travers de grosses, moyennes et petites entreprises. Nous avons réussi. »

A l'échelle du département, le marché de la logistique est aussi en plein essor, favorisé par sa position géographique au cœur de l'Europe. Il

concerne quelque 200 entreprises, représente 800.000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 6.000 emplois. Toute une palette de zones de surfaces différentes correspond à ce type d'activités, mégazones, polyvalentes ou spécialisées. Au niveau régional, l'Est est devenu le sixième pôle logistique français derrière Paris, Lyon, Lille, ou Marseille et le territoire dans son ensemble l'un des plus dynamiques d'Europe. Le montant des investissements en 2007 était de 2,5 M €, soit 8 % de l'investissement immobilier en France.

Brigitte  
FRANÇOIS-BAILLET

## Atton : 1.300 emplois à l'orée 2009

Le bal des pelleteuses s'accélère du côté de la zone industrielle d'Atton, qui entre dans sa phase d'achèvement, près de 40 ans après le premier coup de pioche.

Depuis la fin de l'hiver, cela bouge sur la zone industrielle d'Atton en bordure d'A31. L'ultime « virage » pour cet « équipement industriel » dont le premier coup de pioche avait été donné dans les années 70.

Tombé en sommeil, le projet est sorti de sa torpeur, il y a huit ans, sous l'impulsion de Gérard Liger, arrivé aux commandes de ce village de 800 âmes. Désormais, placée sous compétence de la communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson, cette zone entre dans sa dernière ligne droite. « On devrait avoir à terme 1.300

emplois, dont 1.000 nouveaux », salue le maire, qui jubile à l'annonce de l'implantation de 23 à 24 sociétés à l'horizon 2009. Il égraine la liste des nouveaux arrivants :

- L'enseigne Match, y installe une plate-forme de stockage de 10.000 mètres carrés pour ses produits frais : 100 emplois à la clé.

- A venir aussi, Certivert, dont les murs sortent actuellement de terre. Cette société initialement implantée à Jœuf (57), a pour vocation est le traitement d'espaces verts.

- Important projet, d'une so-

ciété, leader dans le monde de la plomberie et des matériaux, qui y installe sa plate-forme logistique pour tout le Grand Est de la France. 24.000 m<sup>2</sup> de bâtiments et 120 emplois au détour.

- Sur 6 hectares, l'entreprise Klein Agglomérés essaye de Vandières à Atton avec leur centrale à béton. Ils doublent au passage leur capacité.

- Autre centrale à béton, celle de la société Est Ouvrages, vouée aux ciments spéciaux.

- Toujours dans le monde du BTP, Imza diffusion chauffage est annoncé.

- Ainsi que SD enrobés, l'entreprise de la famille Dject qui doit y implanter son dépôt.

- En phase d'achèvement, le bâtiment de la société Incana, a une vocation de centre de contrôle technique pour poids lourds et poids légers.

- Sur 1.000 m<sup>2</sup>, la société Orkyn déploie sa plate-forme de location de matériels pour handicapés.

- Déjà en place depuis plusieurs années, la société Steff spécialisée dans les surgelés pour Cora et Match, s'agrandit de 8.000 m<sup>2</sup> supplémentaires, pour porter sa surface à 16.000 m<sup>2</sup>.

- Permis de construire tout juste déposé, celui de la fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle. Dans un bâtiment à la pointe de l'écologie et des énergies renouvelables, en bordure de forêt, les chasseurs vont installer leur centre de formation.

Voilà pour clore une longue liste de chantiers en cours et à venir. Ne reste plus qu'un hôtel-restaurant en phase de gestation, et la zone industrielle sera close, apportant ses retombées économiques à l'échelle de tout le bassin mussipontain.

Emmanuel VACCARO

# LE 21 JUIN, ATTON FETE LA MUSIQUE



*Ont participé  
à la réalisation de ce bulletin :  
Directeur de la publication :  
Gérard LIGER*

*Rédaction, relecture, photos :  
Georges BENOIT, Jean-Louis GEOFFROY,  
Hélène GUERZONI, François LUNG, Patrick MAHAUT,  
Pierre MORIN, Nadine MOTTON  
Mise en page : A.M.Informatique.E.D.  
Diffusion : la Mairie*